

TECHNIQUES AUDIOVISUELLES ET DE COMMUNICATION
Compte rendu de la 12^{ème} CPC 27 mars 2007
Représentant SNETAA e.i.L : Jean COSTE

LES METIERS DE LA PHOTO

Il reste aujourd'hui, suite à l'évolution du métier vers le numérique, 5800 entreprises sur 10 000 il y a 6 ans. La profession est en pleine mutation. Il faut refondre tous les diplômes, en particulier le BTS, qui ne correspond plus au potentiel d'emploi et de recrutement. D'après l'inspection générale, les résultats à cet examen sont inquiétants, 28 % de réussite pour Paris et Roubaix (les deux établissements publics qui préparent à ce diplôme).

M. COSTE, représentant du SNETAA, indique qu'il serait regrettable de voir disparaître ce diplôme. La France est le berceau de la Photographie avec des inventeurs de premier plan comme Nicéphore Niepce et Ducos du Hauron (inventeur de la photo couleur). Il ajoute qu'en Europe, cette profession va jusqu'au doctorat. Pour lui, il est important de reprendre l'ensemble des diplômes en même temps et d'aboutir rapidement.

Le représentant CGT indique qu'il faut suivre un enseignement ayant une valeur propédeutique. Donc, commencer nécessairement par le diplôme le plus bas et aller progressivement vers le plus élevé.

L'inspection générale indique qu'il y a un réel besoin d'architecture globale sur ces diplômes. Il existe une interconnexion entre les Arts graphiques, les Arts appliqués.

Notre représentant SNETAA indique qu'il y a une mutation et une émergence de nouveaux métiers dans la photographie, plus orientés vers la prise de vue et vers la retouche.

L'INSPECTRICE représentant les Arts Appliqués, fait remarquer que les élèves ayant reçu une formation supérieure dans ce domaine, trouvent des emplois dans le secteur photographique.

Inscription du CAP de photographe sur la liste des CAP « Métiers d'Art ».

Le CAP Photo devrait être classé « Métiers d'Art ». En réponse à la question de notre représentant sur l'éventualité d'un transfert dans la CPC des Métiers d'art, la secrétaire générale des CPC précise que ce diplôme reste dans la 12^{ème}.

Ce classement devrait permettre l'identification des flux. A l'heure actuelle, il y a une problématique européenne : pas de liaison avec les métiers d'Art. Cette classification le permettra. D'autre part, elle permettra aux élèves de participer à la Société d'Encouragement aux Métiers d'Art.

A la question de notre collègue : cette classification donnera-t-elle lieu à un regroupement au sein des Lycées des Métiers ? Madame la secrétaire générale répond par la négative.

Le vote pour le OUI est unanime.